



Service des formations professionnalisées

Licence

Juriste d'Entreprise

UE4 Comptabilité des sociétés (Cours de Mme Duffau)

21 juin 2017

9h - 12h

Seuls le plan comptable général et une calculatrice type collège sont autorisés.

Année universitaire 2016-2017

Session 1

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98
www.ut-capitole.fr

Tous les dossiers sont indépendants.

Cas 1 – Augmentation de capital et Emprunt obligataire (10 pts)

Pour financer son projet de croissance externe, M. Shiva souhaiterait élargir son capital à de nouveaux actionnaires grâce à une augmentation de capital, puis émettre un emprunt obligataire.

Première partie : augmentation de capital

La société SAINT-LYS souhaite d'abord effectuer une augmentation de capital en numéraire, selon les conditions énoncées dans l'annexe 1.

Travail à faire

À l'aide de l'annexe 1

1. Déterminer la valeur unitaire d'une action SAINT-LYS après l'augmentation de capital.
2. Calculer la valeur du droit préférentiel de souscription. Pour quelle raison principale le législateur a-t-il créé ce droit de souscription ?
3. Quelle sera la somme totale versée par la société SCR ?
4. Enregistrer en comptabilité cette augmentation du capital au 1er avril 2015.

Deuxième partie : emprunt obligataire

La société SAINT-LYS émet ensuite un emprunt obligataire pour financer une partie de son programme d'investissement.

Travail à faire

À l'aide de l'annexe 2

1. Enregistrer les écritures d'émission de l'emprunt et des frais d'émission au 1^{er} juin 2015.
2. Poser le calcul permettant d'obtenir la 1^{ère} dotation pour l'amortissement de la prime de remboursement (5 833 €).
3. Quelle autre technique l'entreprise SAINT-LYS aurait-elle pu choisir pour l'amortissement de la prime de remboursement ?
4. Enregistrer les écritures d'inventaire du 31 décembre 2015.

Troisième partie : présentation d'un extrait de bilan (Annexe A à compléter)

Travail à faire

Présenter l'extrait du bilan au 31 décembre 2015, sachant qu'un quart supplémentaire des actions nouvelles a été appelé et libéré fin juin 2015 (annexe A à compléter et à rendre)

Cas 2 – Intéressement et participation des entreprises (6 pts)

La société SAINT-LYS a voulu associer ses salariés à la réussite de ses objectifs de performance.

Dès 2012, elle a conclu un accord d'intéressement avec ses salariés et a également mis en place un plan d'intéressement.

Les caractéristiques de ces accords vous sont présentées en annexe 3.

Travail à faire

1. Pour quelle raison l'entreprise SAINT-LYS n'est-elle pas soumise à la participation des salariés ? Aurait-elle pu toutefois adhérer à ce système ?

À partir de l'annexe 3

2. Préciser les caractéristiques principales d'un plan d'intéressement (conditions de mise en place, durée de blocage des fonds, caractère obligatoire, mode d'alimentation).

3. Présenter les opérations réalisées au 31 décembre 2014 et au 3 mai 2015 (soit par des écritures comptables, soit par des explications).

Cas 3 – Affectation de résultats (4 pts)

Le bilan avant répartition au 31 décembre 2014 fait apparaître un bénéfice net comptable de 88 040 €.

Madame PETITJEAN, dirigeante d'une filiale de la société SAINT-LYS, vous demande de préparer le projet de répartition du bénéfice de la société MONBLANC de l'exercice 2014 qui sera présenté lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Vous disposez de l'**annexe 4**.

Travail à faire

Présenter, sous forme d'un tableau, le projet d'affectation du résultat 2014.

Annexe 1

Émission d'actions nouvelles par la société SAINT-LYS

Le capital était composé de 500 000 actions de valeur nominale 50 €

M Saint-Lys détient à titre personnel 300 000 actions.

La société Saint-Lys émet 100 000 actions nouvelles au prix de 60 € ; la valeur des actions avant cette augmentation du capital était égale à 90 €. Seul le minimum légal est appelé le 1^{er} avril 2015, la libération a lieu le même jour.

La société de capital-risque SCR s'est montrée intéressée par ce dossier. Elle souhaiterait investir dans la société Saint-Lys pour une durée minimum de 5 ans.

Avec l'accord de M Saint-Lys, la société SCR envisage d'acquérir 60 000 actions nouvelles. M Saint-Lys a accepté de leur céder ses droits de souscription, à condition que la société SCR verse la totalité des fonds dès le 1^{er} avril 2015 (prix de souscription et droits de souscription).

On considèrera que les droits de souscription sont cédés à leur valeur théorique.

Annexe 2

Emprunt obligataire émis par la société Saint-Lys

La société Saint-Lys émet son emprunt obligataire le 1^{er} juin 2015.

- 80 000 obligations de 30 € de valeur nominale ;
- Prix d'émission : 29 € ; taux d'intérêt annuel 5 % (date de jouissance le 31 mai de chaque année) ;
- Durée de l'emprunt : 8 ans ;
- Remboursement au pair in fine le 31 mai 2023.

Les frais d'émission de l'emprunt (40 000 € HT, TVA au taux de 20 %) sont amortis sur 4 ans sans prorata temporis.

La prime de remboursement est amortie au prorata des intérêts courus. Le montant de la 1^{ère} dotation est égal à 5 833 €.

Échéances	Nombre d'obligations vivantes	Intérêts	Nombre d'obligations amorties	Annuités
31-05-16	80 000	120 000		120 000
31-05-17	80 000	120 000		120 000
31-05-18	80 000	120 000		120 000
31-05-19	80 000	120 000		120 000
31-05-20	80 000	120 000		120 000
31-05-21	80 000	120 000		120 000
31-05-22	80 000	120 000		120 000
31-05-23	80 000	120 000	80 000	2 480 000
	TOTAUX	960 000	80 000	3 320 000

Tableau d'amortissement de l'emprunt

Annexe 3

Accord d'intéressement

Au titre de 2014, la société Saint-Lys a attribué une somme de 100 000 €. Chaque salarié se verra affecter une somme de 1 000 €, sans conditions. Le complément est versé proportionnellement aux salaires et à la durée de présence dans l'entreprise.

Les sommes ont été attribuées sous déduction de la CSG et de la CRDS aux salariés le 3 mai 2015.

La plupart des salariés a choisi d'affecter leur intéressement à un plan d'épargne salariale. Le montant affecté est de 80 000 €.

Le forfait social est au taux de 20 %. Le taux de CSG et CRDS est de 8 %.

Annexe 4

Informations relatives à la répartition du bénéfice

Extrait du bilan avant affectation du résultat au 31/12/2014

Capitaux propres	Montants (€)
Capital versé (1 000 actions de 100 € de valeur nominale)	100 000
Prime d'émission	18 000
Réserve légale	7 280
Réserve facultative	270 000
Report à nouveau créditeur	1 514
Résultat de l'exercice	88 040
.....	

• **Mouvements des capitaux propres** : La société a procédé à une augmentation de capital de 20 000 € par création de 200 actions nouvelles en numéraire de 100 € de nominal, intégralement libérées le 01/04/2014.

• **Extrait des statuts de la SAS MONBLANC**

Article 29. : Affectation des résultats

[...]

- Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour doter la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fond de réserve atteint le dixième du capital social.
- Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué de pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.
- Sur ce bénéfice, il est ensuite attribué à titre de premier dividende un intérêt de 4 % sur le montant libéré des actions, proportionnellement au temps.
- Enfin, l'assemblée décide souverainement de l'affectation du solde du bénéfice.

• **Projet d'affectation du résultat 2014**

- Compte-tenu du bénéfice 2014, Madame PETITJEAN souhaite verser un dividende de 20 € à chaque action ancienne.
- Elle envisage de doter la réserve facultative d'un montant de 60 000 €.
- Le reliquat serait affecté en report à nouveau.

ANNEXE A : Extrait du bilan - Société SAINT-LYS (À rendre avec la copie)

Remplacer les ? Par les montants à inscrire

ACTIF	2015			PASSIF	2015
	BRUT	Amortissement et dép.	NET		
Actionnaire capital non appelé	?		?	Capital social (dont appelé ?)	?
				Prime d'émission	?
.....		
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	?		?	Autres emprunts Obligataires	?
• Prime de remboursement des obligations	?		?	Actionnaires, versements anticipés	?

Extrait du bilan au 31-12-2015

Tous les soldes de ces comptes, à l'exception du compte 'Capital social', étaient égaux à 0 fin 2014.
